



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Octobre 2024
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO.

POUVOIRS : OLIVIER BRUN A MARIE SEDANO, LIONEL TCHAREKLIAN A PHILIPPE DOREY, ALAIN SOLAZZI A ARNAUD MERCIER, DAVID THUILLIER A FRANCOISE WELLER.

ABSENTS : ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

Délibération n° N° D2024-167

Objet SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT « GENERATION VELO » ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LE FEDERATION DES USAGERS DE LA BICYCLETTE GESTIONNAIRE DU PROGRAMME " GENERATION VELO »

Exposé des motifs:

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et du plan mobilité active de la commune, la ville souhaite déployer dès la fin d'année, le Savoir rouler à vélo dans les écoles de la ville.

Axe majeur du 2e Plan national Vélo et mobilités actives, le Savoir Rouler à Vélo a pris un nouvel élan en 2022 avec l'adoption de la loi visant à démocratiser le sport.

Le Savoir Rouler à Vélo s'inscrit dans les programmes scolaires au titre des savoirs sportifs fondamentaux, tout comme l'Aisance Aquatique. L'objectif est de permettre aux enfants de 6 à 11 ans d'apprendre à se déplacer à vélo en autonomie et en sécurité. Ils sont encadrés par des intervenants agréés.

Le Savoir Rouler à Vélo est subventionné à hauteur de 50 % de la facture par le programme « Génération vélo » géré par la Fédération des Usagers de la Bicyclette. Génération Vélo est un programme de financement éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE) destiné à soutenir le déploiement du Savoir Rouler à Vélo (SRV). Accessible jusqu'à fin 2024, il vise à faciliter la mise en place de cette formation.

L'ambition au niveau national est de former l'ensemble d'une classe d'âge soit environ 800 000 enfants par an, ayant entre 6 et 11 ans, avant l'entrée au collège. La ville de Venelles entre pour la 1^{re} fois dans le dispositif. Elle propose de former les enfants des classes CM1 et CM2.

L'apprentissage de la mobilité à vélo des enfants est un enjeu :

- De santé publique
- Environnemental
- De qualité de vie (pratique, bien-être, rues apaisées)
- Economique
- De sécurité

Le Savoir Rouler à vélo commencera dès cette année avec les classes volontaires identifiées c'est-à-dire les CM1 et CM2 des écoles Cabassols et Marcel Pagnol. Il sera renouvelé tous les ans.

La ville s'est donc référencée sur la plateforme « Génération vélo ». Aujourd'hui il est proposé au Conseil de signer la charte d'engagement « Génération vélo » qui permettra également à la commune de demander à bénéficier de la subvention accompagnant la mise en place du Savoir Rouler à Vélo.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté :

Vu la Loi OM (Orientation des Mobilités) de décembre 2019

Vu la Loi « Démocratiser le sport en France » de Mars 2022

Vu le 2e Plan Vélo National du 20 septembre 2022

Vu l'Agenda 2030 et notamment le Défi 2/Objectif 1 : Améliorer et développer les pistes cyclables et faciliter la pratique du vélo

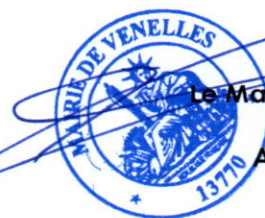
Vu le Plan mobilité de la commune de 2023

Vu le Plan de déplacements établissement scolaire (PDES) de l'école des Cabassols de 2024

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la Charte d'engagement de la collectivité dans le programme Génération Vélo.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer, par voie dématérialisée, la Charte.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de la fédération des usagers de la bicyclette gestionnaire du programme « Génération vélo ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Certifié affiché du au

Le directeur général des services,

Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20241021-dm2024_0167-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2024